



Huissier et pensions alimentaires, les tarifs?

Par **wan**, le **10/03/2008** à **14:02**

salut

y a t'il un tarif précis pour les honoraires d'un huissier?

je fait appel a un avocat qui lui fait appel a un huissier pour faire saisie sur salaire pour non paiement de pensions alimentaire depuis plus de 2 ans . et le huissier me réclame avant toute chose comme provisions 580 euros pour exécuter un jugement!! ne peut il pas se faire payer c'est honoraires chez mon ex c'est quand meme lui qui est en tort a la base.... merci

je précise que plusieurs arrangements ont été fait avec le père mais que bien sur il n'a jamais rien respecté (il ne venait même pas au tribunal pour la conciliation)

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2008** à **15:30**

Bonjour,

En effet l'huissier peut demander une provision sur ses frais au créancier.

Par la suite l'huissier se chargera de récupérer ses frais en même temps que votre créance auprès de votre ex mari.

[s]Remarque:[/s] vous n'étiez pas obligé de passer par votre avocat pour saisir l'huissier. Un titre exécutoire est suffisant.

Restant à votre disposition.